

EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT (B en A)

session 2023

RAPPORT DU JURY

Statistiques :

Nbre de postes	Candidats inscrits	Taux de présence	Candidats admissibles	Barre d'admissibilité	Admis LP	Barre d'admission	Admis LC	Barre d'admission
50	1505	74,95 %	173	14,50/20	50	15,35/20	2	15,30/20

Synthèse de l'épreuve écrite :

La rédaction d'une note administrative s'est révélée être un exercice globalement maîtrisé sur la forme par une majorité des candidats. Le plan proposé dans l'énoncé a été globalement suivi même si certains ont construit des plans disproportionnés, avec souvent un intérêt excessif pour des détails, révélant de la sorte un manque de méthodologie de l'épreuve de note de synthèse. La première partie a été le plus souvent bien maîtrisée, alors que la seconde partie démontrait trop souvent des propositions inadaptées. C'est donc la deuxième partie de l'épreuve qui a creusé l'écart entre les candidats.

Par ailleurs, les membres du jury ont relevé et insisté à l'unanimité sur la fréquence des erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographe, beaucoup trop fréquentes pour bon nombre de copies.

Le sujet des risques-psycho-sociaux (RPS) lié au déménagement d'un service dans un lieu plus petit et utilisant des *open space* a été compris dans l'ensemble, sans pour autant toujours répondre de manière opérationnelle au sujet. C'est le plus souvent l'absence de calendrier cohérent sur une période rétrospective de 6 mois (attendu dans la deuxième partie) qui a pénalisé les candidats.

Les meilleures copies ont proposé un véritable plan d'actions opérationnel et réalisable, doté d'une description assez précise pour se préfigurer une mise en œuvre concrète et organisée (pilotage par un groupe de travail, suivi, méthodologie de recensement des postes, soutien RH, partenariats, ordonnancement stratégique de différentes actions de communication, calendrier précis, etc.). Certains ont pu identifier des contraintes et proposer des actions correctives, et/ou souligner les facteurs de réussite du déploiement à moyen et long terme.

En effet, en qualité de futurs cadres, il était attendu des candidats une compréhension du thème, la démonstration de recourir au bon sens et une prise de recul sur les actions proposées, afin de pouvoir anticiper les difficultés potentielles et/ou envisager des opportunités utiles au service public.

Synthèse de l'épreuve orale :

Il convient de rappeler que la grille d'évaluation utilisée par le jury comprenait 5 critères comme suit :

- qualité de la présentation du parcours professionnel (structuration, esprit de synthèse/d'analyse, projection/projet professionnel, motivations), pour 4 points ;
- compétences professionnelles/connaissances de l'environnement professionnel, droits et obligations des fonctionnaires, pour 4 points ;
- présentation/expression orale/capacité à communiquer, pour 3 points ;

- capacité à argumenter/réflexion, ouverture d'esprit, curiosité, pour 4 points :
- capacité à être attaché (adaptabilité, management, rendre compte, positionnement, prise de décision, potentiel), sur 5 points.

Sur la forme, certains candidats se sont montrés stressés, anxieux, voire émus en début d'entretien. Ils ont tous bénéficié d'une temporisation dans le rythme des questions posées pour les aider à retrouver une aisance d'expression et une élocution fluide après les premières minutes de l'entretien.

Sur le fond, le jury a observé que, le plus souvent, la qualité de la présentation du parcours professionnel est décisive pour la suite de l'entretien avec le jury. Un parcours professionnel diversifié, multiple, riche de plusieurs expériences bien résumées et évaluées, facilite la démonstration de la capacité du candidat à être projeté sur un poste de catégorie A.

L'attention des candidats doit être appelée sur leur capacité à répondre à la question des motivations. Quand la question n'a pas été préparée, elle risque d'aboutir à des réponses réflexes décevantes (par exemple : recevoir une promotion de fin de carrière alors que cette orientation convient à d'autres voies d'accès par la promotion au choix et non par examen professionnel ou concours).

Les meilleures interventions sont le fait des candidats, moins nombreux, qui ont su cumuler les prérequis de base (bonne présentation du parcours, connaissance étendue de l'environnement professionnel, qualité de l'argumentation en réponse) avec d'autres qualités moins courantes telles que l'aisance de l'expression orale et l'ouverture d'esprit. Ces dernières qualités ont souvent apporté les points décisifs situés au-delà de 14/20 et rejoindre ainsi la cohorte des candidats admis.

Pour autant, si l'aisance orale permet de démontrer la confiance en soi du candidat, elle ne doit pas atteindre certaines formes excessives d'expression qui pourraient être comprises par le jury comme de la suffisance.

Enfin, le point commun à de trop nombreux candidats a été la méconnaissance des métiers du ministère de l'intérieur et des outre-mer (police, gendarmerie, sécurité civile, préfectures, administrations centrales de l'Intérieur, agences, offices, etc). Les grandes masses d'effectifs sont trop souvent ignorées. Les missions de ces grands périmètres ne sont pas toujours assez bien connues. Il est donc recommandé que les futurs candidats se préparent mieux en ce sens.

Le président du jury

M. François LALANNE